



Commune de Gletterens

Administration communale
Place du Tilleul 1
1544 Gletterens

Tél. 026 667 20 67

administration@gletterens.ch
www.gletterens.ch

Contrôle des habitants

DEMANDE DE BLOCAGE DE LA COMMUNICATION DE DONNEES A DES PERSONNES PRIVEES

LCH art. 18 - blocage

¹ Chacun peut, par une déclaration adressée au préposé, faire bloquer la communication de ses données à des personnes privées.

² La communication peut néanmoins être effectuée

- a) lorsqu'elle est prévue par des dispositions légales ;*
- b) lorsque le blocage aurait pour effet d'empêcher le requérant de se prévaloir de prétentions juridiques ou de faire valoir d'autres intérêts légitimes ; dans la mesure du possible, la personne concernée sera préalablement entendue.*

Je, soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse complète : _____

demande le blocage de

mon adresse

de toutes mes données

Gletterens, le _____

Signature : _____

Le présent formulaire est à remettre de préférence personnellement, muni d'une pièce d'identité. Si la demande est faite par courrier, une copie d'une pièce d'identité est à joindre avec l'envoi.